



**PRÉFET
D'EURE-
ET-LOIR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Départementale
de l'Emploi, du Travail, des Solidarités
et de la Protection des Populations**

ARRÊTÉ

Modifiant l'arrêté préfectoral du 29 septembre 2020 fixant la composition de la Commission Départementale de l'Emploi, de l'Insertion ainsi que la composition de ses formations spécialisées

**Le Préfet d'Eure et Loir
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite,**

- Vu** le code du travail et notamment ses articles R. 5112-11 à R. 5112-18 relatifs à la composition de la Commission Départementale de l'Emploi et de l'Insertion (CoDEI), du Conseil Départemental de l'Insertion par l'Activité Economique (CDIAE), de la Commission Départementale de l'Emploi (CoDE) ;
- Vu** le code des relations entre le public et l'administration, notamment les articles R. 133-1 à R. 133-15
- Vu** le décret N° 2006-665 du 7 juin 2006 relatif à la réduction du nombre et à la simplification de la composition de diverses commissions administratives ;
- Vu** le décret Décret n° 2020-1545 du 9 décembre 2020 relatif, notamment, à l'organisation et aux missions des directions départementales de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations,
- Vu** l'arrêté du 29 septembre 2020 fixant la composition de la Commission Départementale de l'Emploi, de l'Insertion ainsi que la composition de ses formations spécialisées,
- Vu** la désignation des nouveaux représentants du Conseil Départemental et du Conseil Régional suite aux élections départementales et régionales des 20 et 27 juin 2021,
- Vu** la modification des représentants du Groupement des Structures d'Insertion par l'Activité Economique (GSIAE) lors de l'Assemblée Générale du 13 novembre 2020,
- Considérant** la nécessité de procéder à la modification de la composition de la Commission susvisée, dont la consultation constitue un préalable à certaines décisions administratives ou à certains conventionnements de l'Etat ;

ARRÊTE

Article 1^{er} :

Le paragraphe II du titre I de l'article 1^{er} de l'arrêté préfectoral du 29 septembre 2020 susvisé est désormais ainsi rédigé :

« II - LES REPRESENTANTS DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

- Représentants du Conseil Régional

Titulaire

Madame Sylviane BOENS

Suppléant

Madame Estelle COCHARD

- Représentants du Conseil Départemental

Titulaire

Monsieur Bertrand MASSOT

Suppléant

Madame Evelyne LEFEBVRE »

Article 2 :

Le paragraphe 2 du titre III de l'article 1^{er} de l'arrêté préfectoral du 29 septembre 2020 susvisé est désormais ainsi rédigé :

« 2 - LES REPRESENTANTS DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

- Représentants du Conseil Régional

Titulaire

Monsieur Sylviane BOENS

Suppléant

Madame Estelle COCHARD

- Représentants du Conseil Départemental

Titulaire

Monsieur Bertrand MASSOT

Suppléant

Madame Evelyne LEFEBVRE »

Le paragraphe 5 du titre III de l'article 1^{er} de l'arrêté préfectoral du 29 septembre 2020 susvisé est désormais ainsi rédigé :

« 5 - LES REPRESENTANTS DU SECTEUR DE L'INSERTION PAR L'ACTIVITE ECONOMIQUE

- GROUPEMENT SIAE 28

Titulaire

Madame Michèle LASNE

Suppléant

Madame Claire GENOVA »

Le reste de l'article 1^{er} de l'arrêté préfectoral du 29 septembre 2020 susvisé est inchangé.

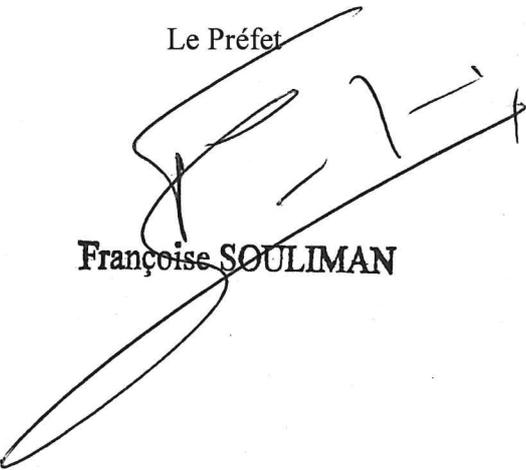
Article 3 :

Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture d'Eure et Loir, Monsieur le Directeur Départemental de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations d'Eure et Loir, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des Actes Administratifs de la Préfecture.

Chartres, le

30 SEP. 2021

Le Préfet


Françoise SOULIMAN